

**Question écrite du 9 mai 2012 de Mme Marie-Pierre Theubet: «Qu'en est-il de la collaboration entre la GIM et le département de la culture et du sport concernant l'attribution des ateliers d'artistes?»**

Suite au traitement de la motion M-817 votée en séance plénière en novembre 2010, la collaboration annoncée entre la Gérance immobilière municipale et le département de la culture et du sport a-t-elle abouti à des modalités cohérentes concernant le choix des artistes sollicitant un atelier? Sur quels critères sont déterminés les choix? Où en est-on?